

## DEMI-PENSION 2023/2024 - COLLEGE

### 1. FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION :

- La restauration scolaire (SELF) est ouverte de **11h00 à 13h20/30** du lundi au vendredi.
- Tout élève souhaitant déjeuner au self, même occasionnellement, doit impérativement être **INSCRIT** comme demi-pensionnaire (se reporter au formulaire d'inscription ci-joint). L'inscription est à renouveler chaque année.
- Tout élève inscrit à la demi-pension possède un **COMPTE DE SELF** identifié par un numéro et reçoit gratuitement une **CARTE** d'accès au self (badge) valable pour toute la durée de sa scolarité à Maurice RAVEL.
- La **CARTE** (badge) est strictement **PERSONNELLE** et sa **PRESENTATION** est **OBLIGATOIRE** pour accéder au self.
- Le **COMPTE** de self doit toujours être **CREDITEUR** : il revient à chaque parent/responsable légal de vérifier régulièrement que le compte de self de l'élève est suffisamment approvisionné pour pouvoir prendre les repas.
- **ATTENTION** : Un élève ne peut pas se présenter directement au self avec un COMPTE NON CREDITEUR. Pour régulariser sa situation, **il doit se présenter avant 12h30** au bureau du self (bureau n°2) situé dans le couloir de l'Administration.

*Attention : il n'est pas garanti que le bureau soit ouvert tous les jours de la semaine.*

### 2. TARIFS et PAYEMENT DE LA RESTAURATION :

- Dès la rentrée scolaire, il faut impérativement déposer au bureau du self l'**ATTESTATION<sup>1</sup> de quotient familial de la C.A.F.** (en version papier) pour obtenir un **prix de repas au tarif social** correspondant au QF. Sans cette attestation, le tarif maximal est appliqué, soit 7,00 euros/repas.  
Si vous n'êtes pas allocataire de la C.A.F., vous devez vous rendre sur **<https://calculette-colleges-restauration.paris.fr/calculetteQF>** et suivre les instructions données sur ce site. Vous devez ensuite déposer au bureau du self l'attestation tarifaire obtenue (en version papier) avec votre dernier avis d'imposition et la copie du livret de famille ou de l'acte de naissance de l'enfant.  
Attention : Le document de la caisse des écoles n'est pas valable.
- Chaque repas est décompté lors du passage de l'élève avec sa CARTE au **DISTRIBUTEUR de plateaux** du SELF (le montant du repas et le solde du compte apparaissent sur l'écran du distributeur).
- Le rechargement préconisé du COMPTE de self est de **10 à 15 repas minimum**. Le COMPTE doit toujours être CREDITEUR. Lorsque le solde restant est de 5 repas, il convient de réapprovisionner le COMPTE sans délai. En fin d'année scolaire, le solde créditeur non consommé est reporté automatiquement sur la rentrée de l'année scolaire suivante.
- **En cours d'année, le COMPTE de self est à approvisionner :**
  - ✓ **Prioritairement par internet** : en passant par l'ENT (application « demi-pension » : logo bleu avec couverts) en demandant les identifiants de connexion ENT au secrétariat des BTS ([isabelle.zejma@ac-paris.fr](mailto:isabelle.zejma@ac-paris.fr)). En cas de problème de connexion pour le paiement, veuillez contacter le service intendance ([alexandra.ingrandt@ac-paris.fr](mailto:alexandra.ingrandt@ac-paris.fr)).
  - ✓ **Ou par chèque** : à enregistrer à l'aide de la CARTE sur la **BORNE interactive** située dans le hall d'entrée, en inscrivant impérativement au dos du chèque les nom, prénom, classe et N° de carte de self et en le rédigeant à l'ordre de l'agent comptable du collège Maurice Ravel ;
  - ✓ **Ou, à titre très exceptionnel**, par espèces en faisant l'appoint : à déposer avant 12h30 au bureau du self. Attention : les billets et pièces abîmés ou considérés comme douteux seront refusés.

<sup>1</sup> Attestation de paiement CAF de moins de 3 mois à obtenir sur l'application « CAF mon compte »

### **3. BOURSES NATIONALES :**

- Pour les élèves demi-pensionnaires bénéficiant d'une bourse nationale, le montant de celle-ci est affecté **PRIORITAIREMENT** au paiement de la restauration ; le compte de self est donc crédité automatiquement, en fin de trimestre, du montant de la bourse.
- Les parents qui souhaiteraient percevoir la bourse sur leurs comptes bancaires (virement) doivent transmettre au bureau du self une demande écrite signée et joindre un **RIB-IBAN au nom du représentant légal désigné comme percevant les aides**. Attention : La bourse nationale servant prioritairement au paiement de la restauration, il en sera tenu compte lors de la demande de virement (le montant du virement peut donc être diminué du nombre estimatif des repas restant à consommer afin d'alimenter le compte de self).
- Pour les élèves qui poursuivent leur scolarité à Ravel, il est conseillé de laisser sur le compte de self un **MONTANT SUFFISANT** pour faire face aux repas de la rentrée scolaire suivante (septembre). Pour rappel : le solde créditeur non consommé du compte de self est reporté automatiquement sur la rentrée de l'année scolaire suivante.
- Les familles rencontrant des difficultés persistantes sont invitées à contacter très rapidement l'assistante sociale (au 01 44 64 89 64) et à déposer auprès d'elle un dossier de demande d'aide au titre du fonds social (dossier avec fourniture de justificatifs).

### **4. INCIDENTS :**

- En cas de perte ou de vol de la CARTE (badge), il convient de prévenir sans délai le bureau du self (avant 12h30) afin que la carte soit bloquée. Attention : aucun remboursement de repas ne sera effectué.
- Le renouvellement d'une CARTE est facturé **7,00 €** et nécessite de déposer une nouvelle photo d'identité.

#### **RAPPEL :**

**Afin d'éviter tout problème de passage au self (ralentissement voire blocage de la chaîne de self), merci de veiller à ce que votre enfant n'oublie pas sa carte (badge) et que son compte de self soit suffisamment approvisionné.**

Le Proviseur de la cité scolaire Maurice Ravel  
(Collège et lycée)

Philippe LE GUILLOU



## DEMI-PENSION 2023 / 2024 – COLLEGE

### FORMULAIRE D'INSCRIPTION

**ATTENTION :**

Pour les élèves **EXTERNES** susceptibles de recevoir une bourse nationale, il faut également remplir ce formulaire et joindre un RIB-IBAN au nom du représentant légal désigné comme percevant les aides afin d'obtenir le paiement de la bourse en fin de trimestre.

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

**CLASSE :** .....

A cocher au choix :     **DEMI-PENSIONNAIRE**                    ou                     **EXTERNE**

**POUR UNE INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION, fournir obligatoirement :**

☞ une photo d'identité (uniquement pour les nouveaux élèves) ;

☞ l'attestation<sup>2</sup> de quotient familial de la C.A.F. (en version papier) pour obtenir un prix de repas au tarif social correspondant au QF. Sans cette attestation, le tarif est de 7,00 euros/repas ;

☞ un 1<sup>er</sup> règlement par chèque rédigé à l'ordre de l'agent comptable du collège Maurice Ravel (avec nom, prénom, classe de l'élève, N° de carte de self à inscrire au dos du chèque) ; le chèque doit être signé et établi pour un montant minimum de 10 repas (soit 70,00 euros pour un tarif à 7,00 euros/repas).

**A COLLER ICI : RIB-IBAN au nom du représentant légal désigné comme percevant les aides**

**POUR INFORMATION : TARIFS des REPAS au COLLEGE (susceptibles d'évoluer en cours d'année)**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>QF mensuel CAF</b>	≤ 234€	≤ 384€	≤ 548€	≤ 959€	≤ 1 370€	≤ 1 900€	≤ 2 500€	≤ 3 333€	≤ 5 000€	> 5 000€
<b>TARIFS</b>	<b>0,13€</b>	<b>0,85€</b>	<b>1,62€</b>	<b>2,28€</b>	<b>3,62€</b>	<b>4,61€</b>	<b>4,89€</b>	<b>5,10€</b>	<b>6,00€</b>	<b>7,00€</b>

<sup>2</sup> Attestation de paiement CAF de moins de 3 mois